

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 05-90-1903 accordant une concession définitive à M. Dohin du lot de terrain n° 121, sis rue Deloncle.

n° 05-90-1903

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 août 1903

Numéro JO  
n° 90 du 01/09/1903

Date du numéro  
1 septembre 1903

### VISAS

**Vules** arrêtés des 1<sup>er</sup> Janvier 1892 et 13 Novembre 1899 sur le régime des concessions

**Vul'**arrêté du 15 août 1901 accordant concession provisoire à M. Dohin, mécanicien à Djibouti, du lot de terrain ne 121 de l'ancien plan cadastral du plateau du Serpent

**Vule** rapport du Chef du Service des Travaux Publics constatant que M. Dohin a rempli les engagements qui lui étaient prescrits par l'arrêté précité du 15 Août 1901 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Il est fait concession définitive à M. Dohin du lot de terrain portant le n°121 à l'ancien plan du plateau du Serpent, sis rue Deloncle, d'une surface de 720 mètres carrés environ.

#### Art. 2

— Il n'est apporté aucune restriction ou modification aux réserves ou obligations stipulées aux articles 3et4 de l'arrêté précité du 15 Août 1901.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel du Protectorat.

**Albert DUBARRY.**